ELECTION DU MEMBRE REPRESENTANT DES ENTRAINEURS AU CA

« CATEGORIE FEMME » - 1 POSTE

LES ENTRAINEURS CANDIDATS AU CA DE LA FFVOILE – MANDATURE 2025 - 2028

À la suite de l'appel à candidature publié le 1er avril dernier, 1 candidature a été reçue dans les délais impartis et validées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Retrouvez ici la présentation de la candidature.

L'ELECTION POUR LA DESIGNATION DE LA REPRESENTANTE DES ENTRAINEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION [POUR RAPPEL]

Qui pourra participer à l'élection de la représentante des entraineurs ?

Seront électeurs, les entraineurs :

- majeurs,
- titulaires d'un des diplômes d'entraineurs visés au III. de l'article 17 III c des statuts (UCC4 de la qualification d'entraineur régional et/ou de l'UCC6 du diplôme d'entraineur FFVoile à la date de l'élection)
- titulaires d'une licence Club FFVoile 2026.

La « liste électorale » a été arrêtée au 13/03/2026 et recense toutes les personnes répondant aux conditions susvisées et donc en capacité de voter.

Quelles seront les modalités de vote ?

Le vote s'effectuera à distance via une plateforme de vote dédiée ouverte selon le calendrier suivant :

Ouverture du scrutin : vendredi 22 mai 2026 à 19h00
Clôture du scrutin : mardi 26 mai 2026 à 19h00.

Le vote par procuration pour cette élection est interdit.

Vous recevrez, en amont de l'élection, des instructions de la part de notre prestataire de vote (VOTEER) sur votre adresse mail et numéro de mobile.
Pendant la période électorale, le prestataire relancera régulièrement les non-votants.

Quel est le nombre de voix porté par chacun des électeurs ?

Chaque entraineur en capacité de voter, répondant aux conditions pour voter et inscrit sur « la liste électorale », sera titulaire d'une (1) voix.

L'élection du membre au titre de représentant des entraineurs femme se déroulera au scrutin secret uninominal majoritaire à un tour.

Le résultat de cette élection sera publié à partir du 28 mai 2026 sur le site Internet de la FFVoile, rubrique « Assemblées Générales et Elections partielles au CA ».